

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2026-146

OBJET : Concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives
Arrêté portant liste d'aptitude

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-364 du 1^{er} avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 93-555 du 26 mars 1993 du 26 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté n° 2026-145 du 26 mai 2026 portant liste des admis aux concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives - session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-134 du 5 juin 2025 portant liste mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives – session 2022,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2022 au 16 juin 2026 (fin d'inscription sur la liste d'aptitude),

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives mentionne les lauréats de la session 2026 et comporte cinquante-six noms (56).

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article R.325-132 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 26 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LEPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N°2026-146 DU 26 MAI 2026
portant liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller territorial des activités
physiques et sportives
(établie à l'issue des concours externe et interne)

AGYAPONG Wilfried
ALIAS Alexandre
AMY Benjamin
BALLESTER Martial
BARREL Maxime
BERGERON Yon
BERNASQUE Julien
BLONDEL Elsa
BONTANT Julien
BOURAMOULA Rabah
BOUZETIT Thomas
BRIOT Hadrien
BRU Frédéric
CALMELS Hugo
CARON Loïc
CAZALIS Emile
CHAUSSARD Vincent
DARCQ Vincent
DELECRAY Thomas
DEMORY Marie
FOUESNEAU Yann
FOURNIER Emeric
FULGINI Rémi
GANDOIN Gregory
GEFFRAY Charlotte
GEMMET Lisa
GENIEUX Camille
HUCHER Nicolas

JANICKI Laurent
JAULHAC Stephanie
JIMENEZ Emmanuel
KOSTADINOV Tzvetomira
KURNIKOWSKI Kristel
LABIGANG Elsa
LOPEZ Clément
MAURY Laetitia
MONTORO Mickael
MOUCI Christophe
MROWINSKI Romain
NUTTI Thomas
OUARAS Salah
PIERROU Christophe
PLE Clément
PRENVEILLE Alexandre
REBEYRAT Céline
RIOCHE Kévin
ROINAC Matthieu
RONCIN Karole
SARRAIL Fanny
SEMA Jean
SOURY Emilie
SOURY Maud
THOMAS Boris
VAUTHIER Pierre
VERHILLE David
VERMOREL Thomas

La présente liste est arrêtée à cinquante-six (56) lauréats.

Fait à Pantin, le 26 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE